



Depuis le 1er janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques (fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide...).

Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public et a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.

Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

Ce kit de communication a été conçu dans le cadre de la campagne de communication Ecophyto JEVI de l'Agence Française pour la Biodiversité. Il comprend des affiches, des articles, des étiquettes et des flyers pour communiquer sur la gestion et l'entretien des allées, des balcons, des jardins, des maisons, des potagers, des terrasses sans pesticide.

Acteur

[Agence Française pour la Biodiversité](#)

Liens utiles

[Pour télécharger les supports du Kit de communication](#)

[View PDF](#)